



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1709

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon - Musée des beaux-arts et la fondation Orange pour un montant de 15 000 euros dans le cadre d'un projet de mise en place d'une application d'aide à la visite pour les publics atteints de troubles du spectre autistique

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1709 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LA FONDATION ORANGE POUR UN MONTANT DE 15 000 EUROS DANS LE CADRE D'UN PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE APPLICATION D'AIDE A LA VISITE POUR LES PUBLICS ATTEINTS DE TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Dans le cadre de ses actions de mécénat, la Fondation Orange a choisi d'aider les personnes avec autisme, leur famille et les professionnels. A ce titre elle soutient les équipements numériques, l'équipement de structures d'accueil, les formations, les loisirs, l'inclusion sociale et l'innovation. Un appel à projet a été lancé. Les projets déposés, dont celui du musée des beaux-Arts de Lyon, ont été soumis à l'avis d'un comité de sélection qui a retenu les projets lauréats pour lesquels la Fondation Orange apporte un soutien financier.

Le projet du Musée des beaux-arts de Lyon retenu par la Fondation Orange consiste à mettre en place une application d'aide à la visite adaptée pour des visiteurs ayant des troubles du spectre autistique (TSA). Cette application a pour but de faciliter l'accès et d'améliorer l'expérience de visite pour ces publics ainsi que leur entourage. Elle prépare le visiteur aux différentes interactions sociales qu'il va rencontrer grâce à vingt scénarios sociaux, lui propose des outils de vocalisation et de communication, l'informe sur les caractéristiques des différents espaces du musée et lui permet de faire des pauses avec des jeux interactifs.

La Fondation Orange soutient ce projet à hauteur de 15 000 € La Fondation Orange ne demande pas de contrepartie dans le cadre de ce mécénat.

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention ci-après annexée.

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 ;

Vu la délibération n° 2021/1194 du Conseil municipal du 18 novembre 2021 approuvant la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon ;

Vu ladite convention de mécénat ;

DELIBERE

- 1- La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la Fondation Orange est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
- 3- La recette en découlant sera imputée au budget 01, année 2022, programme ANNEXESBA, opération MECENEBA, fonction 322, chapitre 75, article 756.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET